



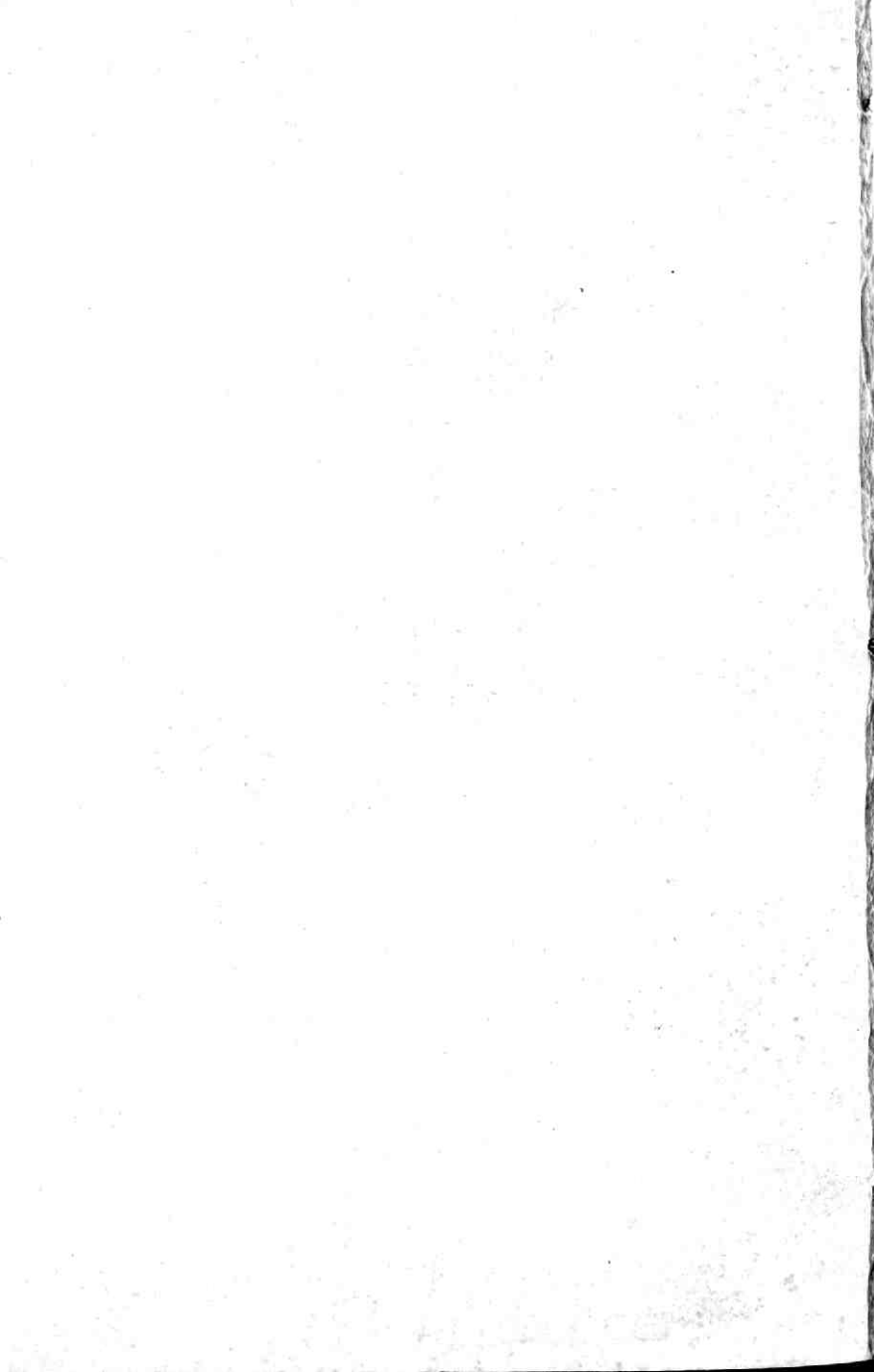
Neuvième congrès international d'ophtalmologie, Utrecht, du 14 au 18 Août 1899 : renseignements généraux, fêtes et excursions

<https://hdl.handle.net/1874/234976>

Renseignements officiels.

Neuvième
Congrès
International
d'**O**phthalmologie
Atrecht 1899.





Neuvième
Congrès
International . .
d'Ophthalmologie.
Utrecht 1899 . . .





NEUVIÈME
CONGRÈS INTERNATIONAL
D'OPHTALMOLOGIE

UTRECHT,

du 14 au 18 août 1899

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.
FÊTES ET EXCURSIONS.



Comité d'Organisation :

- MM. H. SNELLEN, père, Médecin-Directeur de l'Hôpital d'Ophtalmologie Néerlandais, **Président.**
 M. STRAUB, Professeur à l'Université d'Amsterdam, **Secrétaire.**
 H. SNELLEN, fils, Professeur à l'Université d'Utrecht, **Trésorier.**
 M. E. MULDER, Professeur à l'Université de Groningue.
 W. KOSTER, Professeur à l'Université de Leyde.
 D. ARGYLL ROBERTSON, Président du huitième Congrès.
 GEORGE A. BERRY, Secrétaire général du huitième Congrès.

Comité de Réception :

- MM. B. REIGER, bourgmestre d'Utrecht, Président.
 Baron D'AULNIS DE BOUROUILL, docteur en droit, Professeur à l'Université.
 Jonkheer J. C. N. VAN EYS VAN LIENDEN, docteur en droit, Ministre-Résident en disponibilité, Secrétaire.
 A. A. W. HUBRECHT, docteur ès sciences naturelles, Professeur à l'Université.
 Jonkheer J. E. HUYDECOPER DE MAARSSEVEEN ET DE NIGTEVECHT, docteur en droit, membre du Conseil Communal.

H. SNELLEN, père., Médecin-Directeur de
l'Hôpital d'Ophthalmologie Néerlandais.

Comité de l'Exposition:

MM. C. A. PEKELHARING, docteur en médecine, Professeur de physiologie à l'Université d'Utrecht.

H. ZWAARDEMAKER, docteur en médecine, Professeur de physiologie à l'Université d'Utrecht.

W. KOSTER, docteur en médecine, Professeur d'ophtalmologie à l'Université de Leyde.

Bureau de Renseignement:

M. M. C. VAN DE KAMP (Utrecht, Nieuwe-gracht 151), Chef du bureau.

Service du logement: M.M. les Étudiants:

M. C. G. MIDDELBURG (Willem Barendstraat 8),
Utrecht.

E. HOEFER (Biltstraat 206), Utrecht.

J. G. MOLTZER (Mariastraat 68), „

RÈGLEMENT

adopté par le Congrès périodique international
d'ophtalmologie à Paris dans la Séance du 30.
Septembre 1862 *)

Article premier. — Le but du Congrès périodique international d'ophtalmologie est de secondar les progrès de la science ophtalmologique et de servir de centre aux médecins qui la cultivent. Il s'interdit toute discussion étrangère à ce but.

Art. II. — Le nombre des membres est illimité.

Art. III. — Pour faire partie du Congrès, il faut justifier d'un diplôme de docteur en médecine ou en chirurgie, ou de docteur ès-sciences, ou de tout autre titre légal équivalent, ou enfin présenter des titres scientifiques d'une notoriété non douteuse.

Art. IV. — Les candidats sont admis sur la présentation de leur diplôme ou de leurs titres scientifiques, à moins que dix membres ne réclament le scrutin secret sur leur admission.

Art. V. — Les sessions du Congrès auront lieu tous les quatre ans et seront d'une durée de dix jours.

Art. VI. — Le siège de la réunion change à chaque session.

*) cf. Congrès périodique international d'ophtalm. 2^{me} Session. Paris 1862. Compte-rendu, p. 27.

Art. VII. — Avant de clore une session, le Congrès fixe le siège de sa prochaine réunion, et nomme au dit siège un Comité provisoire qu'elle investit d'un pouvoir souverain pour la direction des affaires et la centralisation administrative. Ce pouvoir expirera après l'ouverture de la session suivante.

Art. VIII. — Le bureau est composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire-trésorier, qui remplit en même temps les fonctions d'archiviste, et d'un secrétaire-adjoint, qui partage les fonctions du secrétaire et le remplace en cas d'absence. Parmi les membres du bureau, le secrétaire au moins doit habiter la ville où aura lieu la réunion du Congrès.

Art. IX. — Le président dirige les débats et maintient l'ordre pendant les séances. Avec le concours du bureau, il règle les heures des séances, fixe l'ordre du jour et nomme les commissions. Le procès-verbal et les décisions du Congrès ne sont signés que par le président et le secrétaire.

Art. X. — Le secrétaire rédige les procès-verbaux et la correspondance, en donne lecture, distribue les cartes et reçoit la cotisation, qui est provisoirement fixée à 10 fr. pour chaque session.

Art. XI. — Le Congrès ne délivre pas de diplômes. Avant l'ouverture de chaque session, une carte, valable pour la durée de celle-ci, et signée par le président et le secrétaire, est remise

aux membres contre paiement de la cotisation et signature sur le registre de présence.

Art. XII. — Le Congrès ne forme point de collections ni de bibliothèque. Tous les objets qui lui ont été présentés par ses membres, rentrent dans leur possession à la fin de la session. En sont exceptés les mémoires et observations destinés à être insérés dans les comptes-rendus des sessions, et qui sont déposés dans les archives avec les procès-verbaux, les décisions du Congrès et la correspondance.

Art. XIII. — Les archives et la caisse sont confiées à la garde du secrétaire, qui, à la fin de chaque session, les transmet au secrétaire de la prochaine réunion.

Art. XIV. — Un exemplaire des procès-verbaux imprimés et des autres publications du Congrès est envoyé à chaque membre.

Art. XV. — Les décisions du Congrès sont prises à la majorité et par assis et levé, à moins que le scrutin secret ne soit réclamé par dix membres.

Art. XVI. — Les décisions régulièrement prises pendant une séance, deviennent obligatoires pour tous les membres présents ou absents à la délibération.

Art. XVII. — Les travaux de chaque séance auront lieu dans l'ordre suivant :

1. Lecture, par le secrétaire, du procès-verbal de la séance précédente.
2. Présentation des ouvrages offerts.

3. Lecture de la correspondance.
4. Lecture des rapports présentés et nomination des commissions.
5. Communications verbales.
6. Lecture des travaux écrits.
7. Fixation de l'ordre du jour pour la prochaine séance. Cet ordre du jour est affiché dans la salle en plusieurs exemplaires, par les soins du bureau.

Art. XVIII. — Les communications ne devront pas durer plus d'un quart d'heure, et la parole n'est accordée dans les discussions, à chaque orateur, que pour cinq minutes, sauf les cas particuliers où l'assemblée consultée croira devoir prolonger ces limites de temps.

Art. XIX. — Le Congrès décide, dans chaque cas, si les communications seront imprimées dans le compte-rendu en totalité ou par extrait.

LE neuvième Congrès International d'Ophthalmologie aura lieu à Utrecht, de lundi 14 août jusqu'à vendredi soir 18 août 1899 dans le nouvel édifice de l'Université (Domplein; Plan du Guide D 3 n^o. XX).

Les séances plénières du Congrès se tiendront dans le Grand Auditoire; les sections se réuniront dans la salle du Grand Auditoire et dans deux autres salles.

Il y aura une exposition ophthalmologique dans quelques salles de l'Université.

Pour la topographie, l'histoire et les monuments de la ville d'Utrecht on est prié de consulter le **Guide d'Utrecht et de ses environs**, avec Plan de la Ville. Le Bureau de Renseignement en offrira un exemplaire à chaque Membre. Le Plan est divisé en carrés de la même manière que les plans des Guides-Baedeker; les principaux édifices s'y trouvent indiqués en chiffres romains. Les indications topographiques de ce manuel correspondent au plan du Guide.

BUREAU DE RENSEIGNEMENT.

LE Bureau de Renseignement siégera dans la galerie gothique (*kloostergang*) de l'Université. L'entrée de cette galerie se trouve à côté du bâtiment universitaire, au Domplein; deux portes à l'intérieur de l'Université communiquent également avec cette galerie.

Le Bureau sera ouvert:

le lundi	14	août	de	8-6	heures.
le mardi	15	»	»	8-3	»
le mercredi	16	»	»	8-3	»
le jeudi	17	»	»	8-3	»
le vendredi	18	»	»	8-3	»

Le Bureau général comprend six services spéciaux, savoir:

- 1°. le service pour la distribution des cartes de Membre et des cartes d'introduction, pour l'administration financière, et pour les renseignements généraux;
- 2°. le service du Logement (indication

- des chambres d'étudiants qui seront encore disponibles et des chambres dont les hôtels peuvent encore disposer);
- 3°. le service des Excursions;
 - 4°. le service pour la distribution des lettres (poste-restante et autres) et des dépêches télégraphiques (poste-restante). Ce service relève de l'administration officielle. Aux heures de fermeture il faudra s'adresser au Bureau central de Poste (Domtrans, Plan D 3 VII). Les lettres recommandées et les colis postaux ne seront pas délivrés dans la Galerie de l'Université;
 - 5°. le service de renseignements pour les voyages (chemins de fer, etc.);
 - 6°. le service de change des monnaies.

H O R A I R E. *)

lundi 14 août.	mardi 15 août.	mercredi 16 août.	jeudi 17 août.	vendredi 18 août.
Arrivée et installation des Membres. 8 h. du soir. Réception à l'Hôtel de Ville par le Conseil Municipal. Concert à Tivoli.	10 h. Ouverture du Congrès. Séance plénière. 11—1 h. Séances des sections. 2—4 h. Séances des sections. 2 ¹ / ₂ —4 h. Musique dans le Hoogetlandse Park. Réunion à Tivoli. 6 h. Banquet à Tivoli. Concert à Tivoli.	9 h. Séance plénière. 10—1 h. Séances des sections. 2.30 h. Excursion à Amsterdam.	9 h. Séance plénière. 10—1 h. Séances des sections. 1.30—3.30 h. Séances des sections. 4.5 h. Excursion à Baarn—Soestdijk.	9 h. Séance plénière. 10—1.30 h. Séances des sections. 2.30—3.30 h. Séance de Clôture. 3.57 h. Excursion à Schéveningne.

*) Heure d'Amsterdam, indiquée par la Cathédrale d'Utrecht.

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Le Bureau de Renseignement, siégeant dans la galerie gothique de l'Université, distribuera les cartes de Membre, les cartes d'Introduction, les billets pour les excursions et les billets de Logement. Le Bureau encaissera la cotisation, qui est de fl. 12.—, et les autres versements.

Chaque Membre du Congrès reçoit une carte personnelle, qui lui donne droit d'assister et de voter aux séances du Congrès, de prendre part au banquet de mardi le 15 août et de recevoir un exemplaire du Compte-rendu.

M.M. les Membres peuvent se procurer des **Cartes d'Introduction** pour leurs Dames (et pour leurs fils en dessous de 18 ans), au prix de fl. 6.— donnant tous les droits de Membre, à l'exception du droit de vote et du droit à un exemplaire du Compte-rendu.

Les **Cartes de Membre Honoraire** confèrent aux porteurs les droits de Membre.

Les **billets de Logement** seront délivrés à MM. les Membres qui pendant la durée du Congrès désirent occuper les chambres, que MM. les Étudiants, absents pendant les vacances, ont eu la bienveillance de mettre à la disposition du Congrès. Le logement est gratuit. Pour service et lumière un dédommagement de fl. 1.—, par jour et par personne, à payer au propriétaire, suffira. C'est avec celui-ci qu'il faudra s'entendre au sujet des consommations.

Le Cercle **Sic Semper** (Oranje-societeit, Trans D 3 I) et le Cercle des Étudiants **Placet hic requiescere Musis**, (Domplein D 3 II) admettront Messieurs les Membres du Congrès.

Le Cercle et les jardins de **Tivoli** (Plan D 2 III) et le **Musée de Lecture** (*Lect-museum*) admettront les Membres et aussi leurs dames. Au Musée de Lecture on trouve des journaux allemands, anglais et français et des illustrations.

On pourra déjeuner aux Cercles susdits, aux divers hôtels, et chez les restau-

rateurs Okhuysen (Kromme Nieuwe Gracht 20) et Stapelkamp (Drift 13), à prix fixe ou à la carte.

Les Membres du Congrès sont invités aux concerts de Tivoli, le lundi, le mardi et le mercredi soir.

L'hôpital ophtalmologique (Plan Co XLIX) pourra être visité chaque jour à toute heure, pour M M les Collègues de préférence le matin 7 - 9 heures.

Les Membres du Congrès sont priés de porter les insignes, qui seront distribués par le Bureau de Renseignement. Les Membres des Comités porteront comme distinctif un insigne rouge et blanc.

On fera une photographie en groupe du Congrès le mardi à 5 h. au jardin de Tivoli, où les Membres sont priés de se rendre avant de se réunir pour le Banquet, qui aura lieu à 6 heures dans la grande salle. Pour se procurer des exemplaires de la photographie, il faudra s'adresser au Bureau de Renseignement.

FÊTES, EXCURSIONS, ETC.

Lundi 14 août à 8 heures du soir il y aura à l'Hôtel de Ville (Plan, C 3 XIII) une réception des Membres du Congrès par le Conseil Communal.

On se réunira ensuite dans le jardin de Tivoli.

Mardi 15 août 2½—4 h. après-midi
Concert de la musique municipale, dans le Hoogelandsche Park (Plan Do XXXII).

6 h. Banquet du Congrès, à Tivoli (grande salle).

Les Membres du Congrès, tout en étant invités au banquet, sont priés de se faire délivrer aussitôt que possible par le Bureau de Renseignement des billets de retenue de places au banquet. Les personnes, ne s'étant pas munies de billets avant mardi 10 heures du matin, ne seront pas sûres de pouvoir se faire réserver des places.

ON A ORGANISÉ TROIS EXCURSIONS, SAVOIR:

- A. mercredi 16 août à Amsterdam.
- B. jeudi 17 août à Baarn-Soestdijk.
- C. vendredi 18 août à Schéveningue.

Pour chacune de ces excursions on pourra se procurer des billets spéciaux au Bureau de Renseignement (service des Excursions) à raison des prix indiqués. Ces billets sont exclusivement disponibles pour les Membres soit ordinaires soit honoraires et pour les personnes, munies de Cartes d'Introduction. Pour prendre part aux Excursions ces billets sont de rigueur.

La Compagnie pour l'Exploitation des Chemins de fer de l'État et la Compagnie du Chemin de fer Central ont eu la bienveillance de mettre à la disposition du Congrès des trains spéciaux gratuits aller et retour.

Pour les excursions on est instamment prié de s'adresser au Bureau de Rensei-

guement le plustôt possible, et au plus tard :

mardi (midi) pour celle à Amsterdam;

mercredi (midi) pour celle à Baarn —

Soestdijk;

jeudi (midi) pour celle à Schéveningue.

A. Excursion à Amsterdam, mercredi 16 août.

Le train part de la Gare Centrale à 2 h. 30 min. (heure d'Amsterdam); on y sera admis sur l'exhibition de la carte de l'excursion.

Arrivée à Amsterdam à 3 h. 2 m.

On se rendra à pied on par le tramway au Musée de l'Etat.

A 5 heures promenade en voitures dans la ville, le long des canaux, par le Dam et les quais extérieurs à l'Aquarium.

Promenade dans le Jardin zoologique, visite à la Salle de réception.

Dîner et concert.

Le train spécial part d'Amsterdam (Gare Weesperpoort) à 10 h. 45 min. et arrive à Utrecht à 11 h. 20 min.

B. Excursion à Baarn—Soestdijk, jeudi 17 août.

Départ d'Utrecht (gare Centrale) par train spécial 4 h. 5 min. (heure d'Amsterdam) ou 3.45 (heure de Greenwich), arrivée à Baarn 4 h. 35 (h. d'Amsterdam).

Promenade par la forêt de Baarn au Palais Royal de Soestdijk, appartenant à S. M. la Reine-Mère. Arrivée 5.15 h.). Réception et promenade dans le magnifique Parc du Palais

Départ du Parc vers 6.15 h.

Les Membres du Congrès dîneront à 7 heures dans le divers hôtels, soit à Soestdijk soit à Baarn, suivant l'indication de leurs cartes de l'excursion.

Départ de Baarn par train spécial (gare du Chemin de fer Central à 10 h. (h. d'Amsterdam).

Arrivée à Utrecht à 10 h. 27 m. (id. id.)

Distance de l'hôtel Velaars à la gare 15 min.

de l'hôtel Zeiler 4 min.

de l'hôtel Trier

Soestdijk 25 min.

Il y a un tramway de l'hôtel Trier à la gare.

C. Excursion à Schéveningue, vendredi 18 août.

Le train part à 3 h. 57 m. (heure d'Amsterdam) de la Gare Centrale et arrive à La Haye à 4 h. 56 m. Deux trains du Tramway à vapeur y attendent les excursionnistes pour les transporter au Kurhaus de Schéveningue.

Dîner et concert.

Deux trains du Tramway à vapeur reconduiront les excursionnistes de Schéveningue à la Haye. (Gare du chemin de fer de l'Etat), le premier part à 10 h. 40 m. et le second à 10 h. 45 m. (heure d'Amsterdam).

Départ de La Haye à 11 h. 10 m. (heure d'Amsterdam).

Arrivée à Utrecht à 12 h. 9 m. (heure d'Amsterdam).

Quelques dames préféreront peut-être de partir pour La Haye avant l'heure de départ indiquée ci-haut, pour rejoindre les excursionnistes à Schéveningue.

Ces dames auront à se munir de billets ordinaires pour le chemin de fer.

Les personnes munies de la carte de l'excursion ont accès à la terrasse du Kurhaus à Schéveningue, aux musées et à toutes les autres collections remarquables à La Haye, à Amsterdam et à Utrecht.

En fait de musées et d'autres collections remarquables à Utrecht, nous indiquons la Bibliothèque universitaire (Witte Vrouwenstraat), le Musée d'industrie, le Musée archiépiscopal d'archéologie ecclésiastique (Nieuwe Gracht), le Musée „Kunstliefde" (Mariaplaats) et surtout le Musée municipal (Hoogeland).

